

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MAI 1862.

Crédit de 325,000 francs au Département des Travaux Publics <sup>(1)</sup>.

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE <sup>(2)</sup>, PAR M. **ORBAN**.

MESSIEURS,

La première ligne télégraphique fut établie en Belgique en 1846, par une compagnie anglaise qui obtint du Gouvernement la concession de l'exploitation entre Bruxelles et Anvers.

Pendant quatre ans, aucune extension ne fût donnée à ce moyen de correspondance.

En 1850, seulement, le Gouvernement demanda aux Chambres l'autorisation d'acheter à la compagnie anglaise sa concession, et d'établir des télégraphes électriques sur toutes les lignes de chemins de fer de l'État.

Un premier crédit de 250,000 francs fut ouvert, à cet effet, au Département des Travaux Publics, par la loi du 4 juin 1850. 60,000 francs furent employés au rachat de la ligne d'Anvers, y compris les appareils, les privilèges et les brevets attachés à la concession, et le reste de la somme votée servit à la création de nouvelles lignes.

Depuis lors, quatre crédits furent successivement votés :

Le premier de . . .	150,000 francs,	alloué par la loi du 14 avril 1852.
Le deuxième de . . .	170,000 — —	7 avril 1854.
Le troisième de . . .	180,000 — —	31 déc. 1856
et le quatrième de . . .	226,000 — —	27 mai 1859.
En y ajoutant celui de . . .	250,000 — —	4 juin 1850

on obtient la somme de . . . 976,000 francs, allouée jusqu'à ce jour pour l'établissement des lignes télégraphiques.

(1) Projet de loi, n° 111.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREDON, était composée de MM. D'URSEL, MULLER, CROMBEZ, ORBAN, DE MOOR et LAUBRY.

Tous ces crédits ont été successivement dépensés, et à la date du 31 décembre 1861, il ne restait plus aucune somme disponible.

Le tableau donné en annexe indique la situation des lignes télégraphiques et les résultats de leur exploitation, depuis l'origine en 1851 jusqu'à la fin de l'année dernière.

En comparant les cinq dernières années, on verra, par l'examen de ce tableau, que du 31 décembre 1856 au 31 décembre 1861 :

Le nombre des bureaux ouverts a été augmenté de	115	soit 230	p. %.
La longueur des lignes exploitées, de . kilom.	874	— 102	—
Le nombre des télégrammes de l'intérieur, de .	65,083	— 198	—
Le nombre des télégrammes internationaux, de	69,746	— 154	—
— en transit, de . .	34,866	— 165	—
Le nombre total des télégrammes, de . . .	169,696	— 171	—
Les recettes brutes ont été augmentées de . fr.	228,952 61	— 63 ½	—
La recette nette s'est accrue de . . . . .	517 88	—	—
Le prix de la dépêche a été réduit de. . . . .	1 44	— 40	—

La diminution du prix moyen de la dépêche provient surtout des abaissements opérés sur les prix des dépêches internationales et sur celles qui passent en transit. Pour les premières, les conventions que l'on a faites avec les offices étrangers, les facilités que l'on a voulu donner à la Belgique pour correspondre avec les autres pays, expliquent naturellement les réductions du taux des télégrammes. Pour les secondes (les dépêches en transit), la crainte de les voir prendre les lignes concurrentes qui se sont établies autour de nous, justifie suffisamment les abaissements décrétés.

Quant aux télégrammes à l'intérieur, sauf l'arrêté royal du 25 octobre 1859, qui a supprimé la zone à 3 francs et établi un prix uniforme de fr. 1-50 pour toute la Belgique, aucune réduction n'a été apportée depuis 1855.

Seulement, par suite de l'habitude de se servir du télégraphe, l'on rédige maintenant les dépêches avec plus de concision, et la proportion des télégrammes comprenant plus de vingt mots diminue d'année en année.

En 1860, elle était de . . . . .	16 p. %	du nombre total.
En 1861, elle n'a plus été que de . . . . .	15 p. %	—

La recette nette a subi une réduction, peu importante à la vérité, provenant de ce que les dépenses ont augmenté dans une plus forte proportion.

La raison en est simple. Dans les commencements, les localités que l'on a reliées entre elles étaient les plus importantes du pays ; elles ont donné immédiatement un nombre considérable de dépêches. Les localités secondaires sont venues ensuite et celles-ci ne sont évidemment pas aussi productives.

Il y a là quelque chose d'analogue à ce qui existe pour les grandes entreprises d'utilité publique exploitées ou créées par l'État, le chemin de fer, le service des postes, les routes, les canaux, etc.

Pour le chemin de fer, les bénéfices sont produits par quelques grandes lignes, les autres couvrant à peine leurs frais d'exploitation.

Pour les postes, les recettes proviennent principalement des villes, le service rural ne donnant pas dans la plupart des cas une recette égale à la dépense qu'il occasionne.

Le même raisonnement peut s'appliquer aux routes, aux canaux. Fallait-il cependant s'arrêter pour le télégraphe dans la voie du progrès? Ne convenait-il pas, au contraire, de faire pour les correspondances télégraphiques ce qui a été fait pour les autres services publics?

C'est ce que M. le Ministre des Travaux Publics a pensé, et voici ce qu'il dit à ce sujet dans l'exposé des motifs du projet de loi :

« La dépense proposée a, surtout, pour objet de relier aux lignes actuelles, »  
 » un certain nombre de localités encore éloignées des chemins de fer. Ces localités »  
 » communiquent difficilement entre elles et avec le reste du pays. Les occasions »  
 » sont peu fréquentes, le parcours est lent pour les lettres comme pour les »  
 » voyageurs. Le télégraphe y offrirait donc, en certaines circonstances, une »  
 » ressource d'autant plus précieuse qu'il y a plus de temps gagné.

» En cherchant à généraliser l'accès de ce moyen de correspondance, je me »  
 » préoccupe surtout de l'utilité du service rendu. La mesure que j'ai l'honneur »  
 » de vous proposer, ne sera pas immédiatement productive, mais il est intéressant »  
 » de remarquer que le nombre des télégrammes échangés à l'intérieur du pays »  
 » s'accroît d'année en année, dans une plus forte proportion que la recette inter- »  
 » nationale. Les bureaux secondaires, ouverts en grand nombre depuis quelques »  
 » années, bien que peu importants par eux-mêmes, apportent leur contingent à »  
 » l'augmentation du trafic, et contribuent à répandre dans les populations l'habi- »  
 » tude de se servir du télégraphe.

» D'ailleurs, les résultats financiers de notre exploitation télégraphique nous »  
 » permettent de la rendre accessible à un plus grand nombre de localités, sans »  
 » exiger une rémunération immédiate.

» . . . . . »  
 » Dans cette situation, je n'hésite pas à réclamer de la législature les crédits »  
 » nécessaires pour que le service des télégraphes continue à marcher dans la voie »  
 » d'extension graduelle qu'il a parcourue depuis son origine. »

Le projet de loi présenté contribuera puissamment à cette extension.

Le nombre des bureaux à ouvrir en trois ans sera de . . . . .	84
soit une augmentation sur la situation actuelle de . . . . .	51 p. %
La longueur des lignes exploitées sera augmentée de . . . . .	1,083 kilom.
soit un accroissement de . . . . .	63 p. %

La plupart des bureaux seront créés dans des localités n'ayant pas de station de chemin de fer.

Les lignes télégraphiques seront surtout établies le long des routes pavées, dont un très-petit nombre a été jusqu'à présent pourvu de ce moyen de transmission.

Cette mesure répond aux vœux manifestés à plusieurs reprises au sein du Sénat, de la Chambre des Représentants, de plusieurs conseils provinciaux.

Aussi, toutes les sections ont adopté le projet de loi, en témoignant la satisfaction que leur a fait éprouver sa présentation.

La deuxième a émis le vœu que tous les chefs-lieux de canton pussent successivement avoir un bureau télégraphique ; la troisième a appelé l'attention du Gouvernement sur l'utilité de placer un bureau télégraphique dans chaque bureau de postes ; la cinquième, sur l'utilité d'établir un bureau de transmission, surtout dans les chefs-lieux de canton où passe la ligne télégraphique.

La section centrale s'est montrée, comme les sections, sympathique au projet de loi, qu'elle adopte à l'unanimité. Elle émet le vœu que le Gouvernement puisse étendre encore le mode de correspondance par télégraphe, en tenant compte, autant que possible, des observations produites par les sections.

*Le Rapporteur,*  
ORBAN.

*Le Président,*  
E. VANDENPEEREBOOM.



ANNÉES.	NOMBRE de BUREAUX ouverts.	LONGUEURS KILOMÉTRIQUES exploitées.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES EXPÉDIÉS				RECETTES BRUTES.	RECETTE MOYENNE par Ullgramme.	DÉPENSES D'EXPLOITATION.	RECETTES NETTES.	CAPITAL dépense AU 31 DÉCEMBRE de chaque année.	TANTIÈME p. o/o. émis par le capital employé.
			à l'intérieur.	service international	en transit.	TOTAL.						
1851	40	448	6,652	6,054	1,319	14,025	88,674 65	6 32	52,617 04	36,057 61	280,000 "	14 40
1852	28	663	9,807	40,103	7,307	27,217	165,973 63	6 09	86,462 92	109,810 71	347,673 82	34 80
1853	42	720	14,159	20,656	17,235	52,050	265,536 47	5 10	69,706 14	195,830 33	394,687 54	49 60
1854	45	790	16,719	29,492	14,204	60,415	280,845 62	4 65	89,496 34	191,349 31	503,544 90	38 "
1855	50	812	17,279	34,725	9,429	61,433	265,939 67	4 33	114,770 84	151,168 83	527,469 28	28 60
1856	50	853	32,862	45,375	21,036	99,273	359,579 95	3 62	134,826 50	224,752 45	568,490 86	39 50
1857	62	868	41,434	48,367	29,249	119,050	407,011 67	3 42	177,672 94	229,338 73	675,558 60	33 90
1858	75	1,057	47,673	58,094	39,959	145,726	413,926 55	2 83	219,394 36	194,535 19	749,207 65	25 90
1859	85	1,361	65,465	83,780	46,995	196,240	506,006 44	2 57	263,993 69	242,012 75	854,552 15	28 30
1860	144	1,467	80,216	95,199	50,404	225,819	527,743 73	2 34	332,371 82	195,371 91	931,000 "	21 "
1861	165	1,727	97,945	115,121	55,902	268,968	588,532 66	2 19	363,264 33	225,274 33	976,000 "	23 10
11 années	.....	.....	430,211	546,966	293,039	1,270,216	3,869,771 04		1,874,270 89	1,995,500 15		

ANNEXE.

(5)